



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 12068

## Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Libye. En effet, la Libye vient d'être choisie pour présider la Commission des droits humains de l'Organisation des Nations unies. Ayant ratifié la charte africaine des droits humains qui stipule que « tout détenu doit être jugé dans un délai raisonnable », la Libye détient depuis 1989 sans procès ni jugement dans un lieu tenu secret trois prisonniers : Abu Bakr Saleh Abd Al-Hafidh, Khaled Ali Musa, Abu Bakr Ahmad Al-Naku. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que les droits de l'homme soient respectés dans ce pays.

## Texte de la réponse

La France est profondément attachée, en Libye comme partout ailleurs dans le monde, au respect des droits de la personne humaine. La reprise graduelle des relations franco-libyennes, marquée par la tenue à Paris de la commission mixte à la suite du déplacement du ministre des affaires étrangères à Tripoli le 18 octobre 2002, est engagée depuis la suspension des sanctions onusiennes le 5 avril 1999. Elle devrait nous permettre à l'avenir d'être en mesure de sensibiliser davantage, selon les modalités les plus appropriées, les autorités libyennes aux questions touchant à la situation des droits de l'homme, dans le cadre de notre dialogue politique avec la Libye et en liaison avec nos partenaires européens. La candidature libyenne à la présidence de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, présentée par le groupe africain, posait un problème dont la France était bien consciente s'agissant de la crédibilité comme du rôle de cette commission. C'est pourquoi elle a décidé de marquer sa distance vis-à-vis de cette candidature, ce qui s'est traduit par l'abstention collective des pays de l'Union européenne lors du vote. La France sera vigilante et exigeante sur la manière dont la présidence animera cette institution dans le respect de ses principes et règles de fonctionnement. Elle continuera par ailleurs de suivre avec attention l'évolution de la situation des droits de l'homme en Libye, y compris la situation des prisonniers, et la disposition de Tripoli à coopérer avec les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations unies.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12068

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2003, page 1123

**Réponse publiée le :** 31 mars 2003, page 2411